

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Excusés : 6

Absent : 1

POUR : 18

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

LE 16 DECEMBRE à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 05/12/2024 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNSLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame NORMANT Ludivine (*pouvoir à Madame BEJNA Véronique*),
Monsieur LAZARTIGUES Cyril (*pouvoir à Madame TONIN Valérie*),
Monsieur PAYEN David (*pouvoir à Monsieur DAUNES Michel*),
Madame FONT Marine (*pouvoir à Madame BONA Aurélia*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame JAYLES Bernadette (*pouvoir à Madame DUYNSLAEGER Colette*).

Absent :

Monsieur ALMEIDA Filipe.

Secrétaire de séance : Madame BONA Aurelia.

DEL : 53/2024

Objet : Conseil Municipal des Enfants 2024-2026

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment l'article L 2143-2 ;

●CONSIDÉRANT que sont électeurs tous des élèves de l'école élémentaire ;

AR Prefecture

047-214700213-20241216-53DEL2024-DE
Reçu le 17/12/2024

●**CONSIDÉRANT** le Conseil Municipal des Enfants a pour vocation de sensibiliser les jeunes à la vie de la cité mais aussi de prendre en compte leurs suggestions et leurs projets.

Madame la Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de renouveler les membres du Conseil Municipal des Enfants pour la période 2024-2026.

-VU les candidatures et le scrutin organisé le 18/10/2024 ;

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE :

Article 1 :

Est installé ce jour,
le Conseil Municipal des Enfants composé de 10 membres élus
pour la période 2024-2026

NOM-PRENOM	CLASSE
------------	--------

LAMSSIRINE Sophia	CE1
CALLU Romy	CE2
COUPEAU Théo	CE2
RUBIO LAKHAL Naël	CE2
ROUQUETTE Lyse	CM1
CHAGNÉ Abby	CM1
BEN SOUSSAN Louane	CM1
BERT LARTIGUE Lottie	CM2
CECUTTI Lola	CM2
VICINI Séléna	CM2

Article 2 :

Chaque élu devra signer la charte du jeune élu.

La Secrétaire de séance, Aurélia BONA



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme